

Communiqué de presse

Le 23 septembre 2019

Le Département des Hauts-de-Seine modernise les infrastructures du Stade départemental Yves-du-Manoir à Colombes en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024

100 ans après avoir été le principal site des Jeux de 1924, le Stade départemental Yves-du-Manoir à Colombes sera le site olympique de compétition et d'entraînement de Paris 2024 pour les épreuves de hockey sur gazon.

Afin d'accompagner la dynamique olympique, le Département des Hauts-de-Seine engage un nouveau projet de modernisation et d'aménagement du Stade départemental Yves-du-Manoir.

Les travaux commenceront début 2022 pour un coût global estimé à 67 M€ toutes dépenses confondues, dont une contribution de 12 M€ versée par la SOLIDEO au Département. Cette contribution est financée par le Département des Hauts-de-Seine lui-même à hauteur de 3 M€, l'Etat à hauteur de 4 M€ et la Région pour 5 M€. La convention à conclure entre le Département des Hauts-de-Seine, la SOLIDEO et Paris 2024 a été votée en commission permanente le 23 septembre 2019.



Le Stade départemental fera l'objet de deux grandes phases d'aménagements. La première, sous maîtrise d'ouvrage du Département des Hauts-de-Seine, intitulée « Héritage », désigne toutes les structures pérennes construites pour accueillir les épreuves de hockey sur gazon pendant les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 et qui seront conservées à la fin de ceux-ci. Elle comprendra également l'implantation de la Fédération Française de Hockey dans des nouveaux bâtiments et des aménagements proposant une offre

sportive complète aux autres usagers, notamment associatifs, scolaires et universitaires, pour la pratique du football et du rugby, une fois les Jeux passés. Ainsi, le Stade départemental Yves-du-Manoir reprendra sa place d'équipement sportif de référence et profitera aux Alto-séquanais au-delà de 2024.

La seconde portera sur les aménagements temporaires liés aux Jeux Olympiques et Paralympiques, sous maîtrise d'ouvrage de Paris 2024.

Ce projet d'envergure s'inscrit par ailleurs dans le projet d'aménagement de l'Arc sportif, mené par la Ville de Colombes et qui constituera un pôle de 16,2 hectares dédié aux sports au Nord-Est de la commune.

« Je suis fier que le Département s'engage dans le réaménagement global du Stade départemental Yves-du-Manoir en vue des Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. L'accueil des épreuves de hockey sur gazon sur ce site emblématique du sport en France, favorisera le dynamisme et l'attractivité des Hauts-de-Seine, tout comme l'implantation du Centre national d'entraînement de la Fédération Française de Hockey et l'accueil de ses Equipes de France. Tous les utilisateurs profiteront d'une offre sportive complète grâce aux travaux de modernisation menés par le Département.

Dans les Hauts-de-Seine, les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024 seront un véritable ressort pour le développement de la pratique sportive pour tous. Au-delà du simple plaisir de la pratique, il s'agit surtout de s'appuyer sur les valeurs du sport et de les transmettre avec un objectif éducatif et citoyen, notamment en direction des jeunes qui seront au cœur des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. »

Patrick Devedjian, Président du Département des Hauts-de-Seine

Contact presse

Marion Debain

01 47 29 36 69

mdebain@hauts-de-seine.fr

www.hauts-de-seine.fr

LES AMENAGEMENTS DU COMPLEXE SPORTIF

La Fédération Française de Hockey s'implantera de manière pérenne au Stade départemental. Ainsi, le site accueillera le Centre National d'Entraînement de la Fédération avec deux terrains synthétiques de hockey (compétition et entraînement), une tribune pérenne de 1 000 places et des locaux pour accueillir la Fédération, la Ligue Ile-de-France et le Comité départemental de Hockey, mais également, à terme, un club résident. En parallèle, quatre terrains de football et trois terrains de rugby, tous éclairés et en synthétique, ainsi qu'un nouvel anneau d'athlétisme prendront place au niveau de la plaine de jeux actuellement existante.

Deux bâtiments neufs seront construits avec un objectif d'excellence environnementale afin d'accueillir des vestiaires, des bureaux, des salles de réunion, des espaces réceptifs, des locaux administratifs, et une salle de musculation. Ces dispositions répondront aux besoins du Département, de la Fédération Française de Hockey et de son centre d'entraînement, des publics scolaires et universitaires, des associations et des clubs sportifs, notamment du Racing Club de France Football 92 et du Racing Club de France Rugby.

Par ailleurs, la tribune historique du Stade départemental sera mise aux normes tandis que la tribune « métallique » du terrain d'honneur, les tribunes des virages Nord et Sud et le gymnase Loury, situé en bordure Est du terrain olympique, seront démolis. Le terrain olympique attenant à la tribune historique sera quant à lui refait, ainsi que son éclairage.



L'INSCRIPTION DU STADE DEPARTEMENTAL YVES-DU-MANOIR DANS L'ARC SPORTIF DE COLOMBES

Le réaménagement du Stade départemental Yves-du-Manoir s'accompagne d'une opération d'envergure menée par la Ville de Colombes avec l'Arc sportif, nouveau quartier de 16,2 hectares au Nord-Est de Colombes, le long de l'A86, limitrophe du Stade départemental Yves-du-Manoir, et construit sur les anciens terrains Thalès laissés en friche.

Cette opération consiste à redynamiser le tissu urbain et économique de la Ville en y édifiant un quartier entièrement nouveau dédié aux sports.

Chacun des trois îlots du projet comprendra 40% d'espaces plantés. Autant d'écrans de verdure qui abriteront près de 2 000 logements, 2 écoles et une crèche, ainsi que de nombreux équipements et services comme :

- Un **pôle sportif indoor** ultramoderne de 13 000 m² dédié aux loisirs et à la pratique sportive, avec notamment des terrains de foot en salle et des salles de fitness,
- Un **gymnase** de niveau régional,
- Un **practice de golf**,
- Un **hôtel des sports** avec des services dédiés pour les clubs en visite à Colombes,
- Un **hôtel 4 étoiles**,
- Une **serre urbaine** aquaponique.

Des kilomètres de pistes cyclables le long de l'A86 permettront aux Colombiens de rejoindre le Parc Lagravère dans lequel se situent les autres équipements sportifs de la Ville.

Par ailleurs, la Ville de Colombes a été retenue site d'entraînement olympique pour la natation. A cette occasion, la piscine olympique sera entièrement rénovée, avec un montant des travaux estimé à 9 millions HT.

« Je remercie le Président Devedjian d'avoir saisi l'opportunité d'accueillir les épreuves de hockey sur gazon à Colombes pour les Jeux Olympiques de Paris 2024 et d'y installer à terme comme « héritage » la Fédération Française de Hockey. Je le remercie également de rénover intégralement le Stade Yves-du-Manoir, en attente depuis de longues années. C'est déjà une victoire pour les Colombiens qui bénéficieront d'infrastructures neuves. »

Nicole Gouéta, Maire de Colombes

LES AUTRES SITES OLYMPIQUES

Plusieurs autres équipements des Hauts-de-Seine participeront également aux Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024. Ainsi, Paris La Défense Arena a été choisi comme site Olympique de Paris 2024 pour les épreuves de gymnastique et de trampoline.

Des sites des Hauts-de-Seine ont également été retenus comme sites d'entraînement :

- Le gymnase Assia El Hannouni à Asnières-sur-Seine (volley-ball),
- Le gymnase Laura Flessel à Asnières-sur-Seine (volley-ball),
- Le gymnase Pierre Brossolette à Villeneuve-la-Garenne (handball),
- La piscine olympique municipale à Colombes (natation).